

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 septembre 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 24 septembre 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

| | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN | Monsieur Nicolas BOURNY | Monsieur Patrick AUDARD |
| Monsieur Pierre PRIBETICH | Monsieur Guillaume RUET | Monsieur Léo LACHAMBRE |
| Monsieur Thierry FALCONNET | Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM | Monsieur Samuel LONCHAMPT |
| Madame Nathalie KOENDERS | Monsieur Christophe AVENA | Madame Bénédicte PERSON-PICARD |
| Monsieur Rémi DETANG | Madame Stéphanie VACHEROT | Monsieur Gérard HERRMANN |
| Madame Sladana ZIVKOVIC | Monsieur Marien LOVICH | Monsieur Laurent GOBET |
| Monsieur Jean-François DODET | Madame Dominique MARTIN-GENDRE | Madame Anne PERRIN-LOUVRIER |
| Madame Françoise TENENBAUM | Monsieur Christophe BERTHIER | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY |
| Monsieur Jean-Patrick MASSON | Monsieur Georges MEZUI | Madame Céline TONOT |
| Monsieur François DESEILLE | Monsieur Massar N'DIAYE | Monsieur Jean-Marc RETY |
| Monsieur Dominique GRIMPRET | Madame Lydie PFANDER-MENY | Monsieur Jean-marc GONÇALVES |
| Madame Danielle JUBAN | Monsieur Jean-François COURGEY | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT |
| Monsieur Jean-Claude GIRARD | Monsieur Emmanuel BICHOT | Monsieur Didier RELOT |
| Madame Claire TOMASELLI | Madame Caroline JACQUEMARD | Monsieur Patrick BAUDEMONT |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU | Monsieur Stéphane CHEVALIER | Madame Catherine GOZZI |
| Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Madame Céline RENAUD | Monsieur Philippe SCHMITT |
| Monsieur Jean-Philippe MOREL | Monsieur Laurent BOURGUIGNAT | Madame Isabelle PASTEUR |
| Monsieur Antoine HOAREAU | Monsieur Bruno DAVID | Madame Céline RABUT |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI | Madame Laurence GERBET | Monsieur Frédéric GOULIER |
| Monsieur Benoît BORDAT | Madame Claire VUILLEMIN | Monsieur Philippe BELLEVILLE |
| Madame Brigitte POPARD | Monsieur Olivier MULLER | Monsieur Adrien GUENE |
| Madame Christine MARTIN | Madame Karine HUON-SAVINA | Madame Noëlle CABBILLARD |
| Madame Nadjoua BELHADEF | Monsieur Patrice CHATEAU | Monsieur Cyril GAUCHER |
| Madame Océane CHARRET-GODARD | Madame Ludmila MONTEIRO | Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX |
| Monsieur Denis HAMEAU | Monsieur Lionel SANCHEZ | |
| | Monsieur Nicolas SCHOUTITH | |

Membres absents :

| | |
|---------------------------|--|
| Monsieur Patrick CHAPUIS | Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO |
| Monsieur Gaston FOUCHERES | Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER |
| Madame Monique BAYARD | Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE |
| | Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT |
| | Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER |
| | Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN |
| | Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT |
| | Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY |

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Programme Territoire accéléré Logement d'abord – Convention avec l'Etat

Le « plan quinquennal 2018-2022 Logement d'abord » propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans abri ou en hébergement. Dans cette perspective, il s'attache à renforcer les dispositifs qui sécurisent les parcours résidentiels des publics les plus fragiles en mobilisant très largement les acteurs locaux et en renforçant les dispositifs d'accompagnement.

Très impliquée dans la production de logement depuis 2001, Dijon Métropole s'est attachée de façon constante à associer à cette politique volontariste le déploiement de dispositifs d'accompagnement et de régulation sociale tels que le dispositif ACOR ou la médiation portée par l'AGDM.

Le transfert de la compétence FSL est venu compléter les moyens d'action de la métropole et en faire un des acteurs clefs du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) sur son territoire.

C'est dans ce contexte que Dijon Métropole a souhaité s'inscrire dans la dynamique nationale Logement d'abord.

La candidature de Dijon métropole retenue

Dijon métropole a ainsi répondu en janvier dernier à un appel à manifestation d'intérêt initié par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), pour une durée de cinq ans.

Le projet est issu d'un large travail partenarial et vise notamment à décliner sur le territoire métropolitain nombre des orientations adoptées dans le cadre du PDALHPD et de la Charte de prévention et de lutte contre les expulsions.

Il met aussi l'accent sur une prise en compte globale de la situation des publics et la mise en œuvre de réponses de proximité renforcées qui mobilisent les ressources des personnes et de leur environnement et tiennent compte également du voisinage.

La dynamique Logement d'abord mobilise de nombreux acteurs. Dijon Métropole s'est positionnée comme un assembleur des ressources du territoire permettant la réussite des parcours résidentiels, y compris des plus précaires.

La proposition de Dijon métropole a été retenue autour de ce projet qui mobilise une enveloppe annuelle de 494 000 € versée par l'Etat pendant la durée du programme. La convention établie ne va pas cependant à ce jour au-delà de l'année 2022 et portera donc sur deux années.

Un projet ambitieux basé sur la coordination et sur l'enrichissement des ressources existantes

L'orientation principale du projet consiste à privilégier des actions favorisant l'accès à un logement plutôt que la poursuite de parcours des publics dans des hébergements qui sont loin de garantir cet accès.

Se trouve ainsi mise en avant la nécessité de coordonner les différentes implications des acteurs de l'hébergement, du logement et de l'insertion.

C'est dans ce souci d'un projet qui englobe l'ensemble de ces partenaires que Dijon métropole entend mener à bien cette action d'envergure autour des objectifs suivants :

- faciliter l'accès au logement pour les personnes qui en sont privées
 - o par la mobilisation du parc public
 - o par la création d'une plateforme logement qui assurera la captation de logements dans le parc privé et la gestion locative adaptée afférente
 - o par le renforcement de mesures d'accompagnement visant à consolider l'arrivée dans le logement
- rendre possible le maintien dans le logement
 - o en prenant appui sur une démarche d'aller vers visant à éviter la dégradation de certaines situations pouvant amener à l'expulsion
 - o en sécurisant certaines fragilités identifiées dans la prise en charge des publics
- mener ce travail dans le triple souci de la place des publics dans ce projet, de l'accompagnement au changement des pratiques des professionnels et d'une évaluation régulière de l'efficacité des actions

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention Logement d'abord annexée à la présente délibération, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention annuelle de 494 000 € par l'État permettant la mise en œuvre opérationnelle de la présente convention ;
- **de prélever** les crédits nécessaires au déploiement de cette convention.

SCRUTIN POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 8 PROCURATION(S)